

Associations : Les Amis des Arts et Conservation du Patrimoine

FICHE D'INSCRIPTION au CONCOURS PHOTOS

«Vous qui passez sans me voir !»

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
.....
.....

Téléphone :

Portable :

Email :

Déclare participer au concours photos «Vous qui passez sans me voir !», avoir pris connaissance du règlement dudit concours et en respecter toutes les clauses.

Liste des photos présentées :

N°

Lieu de la prise de vue :

N°

Lieu de la prise de vue :

N°

Lieu de la prise de vue :

Ale

ASSOCIATIONS LES AMIS DES ARTS
ET CONSERVATION DU PATRIMOINE

REGLEMENT de L'EXPOSITION PHOTOS 2019

Article 1

Les amis des Arts et la conservation du patrimoine organisent une exposition de photos sur le thème «Vous qui passez sans me voir !», réservée aux photographes amateurs.

Article 2

Le règlement et les bulletins d'inscription sont visibles sur le site de la Ville ou peuvent être retirés à la Médiathèque. La participation est gratuite. Les membres du jury peuvent exposer mais ne seront pas primés.

Article 3

Chaque participant fournira au maximum 3 photos au format 20x30. Chaque tirage devra être accompagné de la fiche d'inscription entièrement remplie et déposé sous enveloppe à la médiathèque (avant le 31 août) ou, au plus tard, sur le stand de l'Association pour la défense et la conservation du patrimoine à l'occasion du Forum des associations qui aura lieu samedi 02 septembre.

Article 4

Chaque participant devra être l'auteur des photos qui seront libres de tous droits artistiques ou autres ; il doit accepter la reproduction de ses œuvres ainsi que la citation de son identité. Dans le respect de la loi «informatique et libertés», une autorisation écrite de droit à l'image est obligatoire si des personnes sont photographiées.

Article 5

Le jury composé de photographes professionnels sélectionnera les photos selon les critères suivants : créativité, caractère insolite et qualité de l'image. Elles seront exposées à la Ferme pédagogique **lors de la Fête provençale du 11 mai 2019.**